



DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Direction de l'Environnement et du Cadre de vie

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
des services d'assainissement
Exercice 2017



SOMMAIRE

Pages

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	4
1.1 – DESCRIPTION.....	4
1.1.1 – Assainissement collectif.....	4
1.1.2 – Assainissement individuel.....	5
1.2 – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE.....	5
1.2.1 – Assainissement collectif.....	5
1.2.2 – Assainissement individuel.....	8
1.3 – QUALITE DU SERVICE.....	9
1.3.1 – Accueil de la clientèle	9
1.3.2 – Information de la clientèle	9
1.3.3 – Service à la clientèle.....	10
1.4 - LES ORIENTATIONS POUR L’AVENIR.....	10
1.4.1 – Assainissement collectif.....	10
1.4.2 – Assainissement non-collectif	11
II - INDICATEURS TECHNIQUES	12
2.1 - RESEAU ET COLLECTE.....	12
2.1.1 - Description.....	12
2.1.2 - Taux de collecte et de raccordement	12
2.1.3 – Gestion patrimoniale	12
2.1.4 - Volumes	16
2.2 - STATION D’EPURATION.....	20
2.2.1 - Description.....	20
2.2.2 - Volumes et charges traités dans les stations d’épuration.....	20
2.2.3 - Sous-produits	21
2.3 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	21
2.4 - USAGERS DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	21
2.4.1 - Nombre d’abonnés.....	21
2.5 - USAGERS DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	22
2.5.1 - Nombre d’installations.....	22
III - INDICATEURS FINANCIERS	24
3.1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24
3.2 – ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC).....	25
3.3 - FACTURE TYPE	25
3.4 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	27
3.4.1 - Autres recettes d’exploitation	27
3.4.2 - Dette de la Collectivité	27
3.4.3 – Montant des abandons de créance.....	28
3.4.4 – Taux d’impayés.....	28
3.5 - INVESTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES	29
3.5.1 - Travaux réalisés en 2017 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.....	29
3.5.2 - Travaux réalisés en 2017 par le délégataire.....	32
3.5.3 - Travaux programmés en 2018 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.....	37
3.5.4 - Travaux programmés en 2018 par le délégataire.....	39

PRÉAMBULE

Le présent rapport est rédigé en application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, issue de la fusion de la communauté de communes du PAYS GLAZIK et de QUIMPER COMMUNAUTÉ, a la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017. La commune de QUÉMÉNÉVEN a intégré cette structure à cette date mais a assuré la compétence assainissement en propre sur l'exercice 2017.

Sur l'ex territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ, le service d'assainissement est assuré au travers de deux contrats d'affermage (un contrat d'affermage pour la VILLE DE QUIMPER et un second pour les communes d'ERGUÉ-GABÉRIC, GUENGAT, PLOGONNEC, PLOMELIN, PLONÉIS et PLUGUFFAN) avec la société SAUR qui ont pris effet le 3 février 2011 pour une durée de 12 ans. La commune de LOCRONAN a été intégrée par avenant, au périmètre de l'affermage du contrat communes périphériques au 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le Fermier doit assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assure l'ensemble des relations avec la clientèle (demande de branchement, réclamation).

La collectivité conserve la propriété du réseau et des unités de traitement, et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

Le service d'assainissement collectif est assuré par une régie communautaire sur l'ex territoire de la communauté de communes du PAYS GLAZIK. Un contrat de prestation de services permet de faire appel à la société VEOLIA pendant les périodes d'astreinte ou en cas de manque de personnel. Cette compétence avait été prise par la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) avait été créé par les deux précédentes structures le 1^{er} janvier 2015. Le SPANC a pour mission le contrôle de conception de l'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle de bon fonctionnement. Ce service est assuré sur l'ex territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ par du personnel communautaire, par un contrat de prestations avec la SAUR pour l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK. Depuis la création de la nouvelle structure, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE gère également le SPANC de la commune de QUÉMÉNÉVEN avec du personnel en régie.

Le règlement du service d'assainissement collectif sur l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2010.

Le règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été approuvé par délibérations du conseil communautaire de QUIMPER COMMUNAUTÉ le 14 décembre 2012 et le 15 mai 2013 pour l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK.

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 – DESCRIPTION

1.1.1 – Assainissement collectif

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE assure sur l'ensemble de son territoire la collecte et le traitement des eaux usées.

Sur le territoire de QUIMPER COMMUNAUTÉ, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a deux contrats d'affermage :

- ♦ un contrat sur la ville de QUIMPER avec la société SAUR, pour une durée de 12 ans qui expire le 2 février 2023 ;
- ♦ un contrat d'affermage avec la SAUR pour la gestion de l'assainissement des communes d'ERGUÉ-GABÉRIC, GUENGAT, PLOGONNEC, PLONÉIS, PLOMELIN et PLUGUFFAN. Ce contrat est entré en vigueur le 3 février 2011 pour une durée de 12 ans. Le périmètre de ce contrat a été modifié par avenant, en intégrant la commune de LOCRONAN au 1^{er} janvier 2012.

Sur l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK, le service est assuré directement par du personnel communautaire. Un contrat de prestations de services avec la société VEOLIA permet de les solliciter éventuellement pendant les périodes d'astreinte ou en cas d'absence de personnel.

Constitution et gestion du service :

Les volumes collectés sont traités dans les différentes stations d'épuration de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE :

- Station d'épuration à QUIMPER
- Station d'épuration de Coat Dregat à EDERN
- Station d'épuration de LANDREVARZEC (arrêté en mars 2017)
- Filtres plantés de roseaux au hameau de Bellevue à GUENGAT
- Filtres plantés de roseaux au hameau de Saint Albin à PLOGONNEC
- Station d'épuration au bourg de PLOGONNEC
- Station d'épuration à LOCRONAN

La station d'épuration du Corniguel à Quimper traite les effluents de plusieurs communes de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE : Ergué-Gabéric, Guengat, Plomelin, Pluguffan, Plonéis ainsi que la Z.I. de Troyallac'h à Saint-Evarzec.

La station d'épuration de Coat Dregat à Edern traite les effluents des communes de Briec, Edern, Landrevarzec (depuis mars 2017) et Landudal.

Les chiffres clés du service pour l'année 2017, sont :

- ***37 744 clients***
- ***6,18 M de m³ facturés***
- ***572,5 km de réseaux de collecte***
- ***116 postes de relèvement d'eaux usées***

1.1.2 – Assainissement individuel

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE assure avec ses propres services ainsi qu'au travers d'un contrat de prestations de service passé avec la société SAUR, l'ensemble du suivi des installations individuelles, soit 10 032 installations pour QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

1.2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2017 est marquée en premier lieu par la fusion des deux collectivités QUIMPER COMMUNAUTE et l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK avec le rapprochement des services, afin d'assurer l'exploitation des ouvrages et définir les programmes de travaux d'investissements nécessaires pour maintenir le patrimoine en état.

1.2.1 – Assainissement collectif

Le projet de valorisation de biogaz produit par la station d'épuration du Corniguel a vu son aboutissement par l'injection du biométhane à compter du mois de septembre sur le réseau de GRDF.

Avant d'arriver à cette mise en service, les travaux entamés en 2016 se sont poursuivis. En particulier, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a dû refaire un second dôme sur le digesteur suite au passage de l'expert, mandaté par le Tribunal administratif de RENNES. En effet, les conclusions montraient que la coupole était fragilisée du fait de nombreuses fissures. QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a retenu, à l'automne 2016, la société AGC pour la réalisation de ces travaux. Ils se sont achevés à la fin du premier trimestre 2017. En parallèle, la société SADE, retenue pour la réparation initiale des fissures a poursuivi les travaux, en reprenant l'ensemble des fissures par la réalisation d'une étanchéité intérieure sur la totalité de la coupole. L'ensemble de ces travaux d'un montant de l'ordre de 650 000 €TTC, sera inclus dans le préjudice de la collectivité dans le contentieux sur les désordres du dôme du digesteur. Pendant toute cette période de travaux, le digesteur n'étant plus opérationnel, la production de boues supplémentaires a été traitée en grande partie sur l'unité de valorisation et d'élimination des déchets de BRIEC et un peu en compostage dans le cadre d'un marché avec la société SEDE ENVIRONNEMENT.

Les travaux se sont achevés dans le courant du second trimestre 2017, ce qui a permis de remettre en service le digesteur. Cette mise en service progressive a pris plusieurs semaines et s'est achevée au début de l'été 2017.

En parallèle, la société DEGREMONT, retenue par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE pour la réalisation des travaux nécessaires à l'injection de biométhane (en particulier l'unité de purification), a poursuivi son chantier. Celui-ci s'est terminé fin du premier semestre 2017.

Après le redémarrage du digesteur, la période estivale a permis de procéder aux analyses sur le biométhane épuré, afin de vérifier qu'il est conforme aux exigences de GRDF pour être injecté sur le réseau de gaz naturel.

La campagne d'analyses a été concluante sur l'ensemble des paramètres. Le 25 septembre 2017, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a envoyé les premiers mètres cubes de biométhane sur le réseau GRDF. L'installation a été inaugurée le 17 novembre 2017, en présence du préfet et des financeurs.

Fin 2016, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a obtenu le renouvellement de l'arrêté préfectoral sur la station d'épuration du Corniguel. Dans celui-ci, est noté l'obligation de mettre en œuvre un traitement complémentaire afin d'abattre le niveau bactériologique du rejet actuel. Ce traitement devra être mis en service avant le 31 décembre 2019.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a donc lancé en fin d'année, une consultation pour retenir un maître d'œuvre qui réalisera les études, le dossier de consultation et le suivi des travaux. Cet investissement est estimé à 800 000 €HT.

Après la fin des travaux sur le digesteur, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a décidé de procéder au ravalement complet de l'ensemble des ouvrages (bâtiments techniques, bassin d'aération, clarificateur...) de la station d'épuration du Corniguel, du fait de la vétusté du revêtement mis en place lors de sa construction. Le coût des travaux est estimé à 450 000 €HT.

Au premier trimestre 2017, la station d'épuration de Landrevarzec a été mise hors service suite à la réalisation d'un réseau de transfert posé dans la voie départementale, entre Landrevarzec et Briec. Les effluents sont acheminés par ce réseau vers le réseau d'assainissement situé sur la commune de Briec pour être traités à la station d'épuration de Coat Dregat. La station d'épuration de Landrevarzec ne permettait pas d'accepter les effluents supplémentaires à venir, alors que la station de Coat Dregat a largement les capacités pour les traiter. Le coût des travaux s'est élevé à 638 000 €HT avec des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, pour un total de 276 000 €HT.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif se sont poursuivis sur la commune de Landudal. Ils ont débuté en 2015 et se déroulent sur plusieurs phases. A ce jour, il reste une dernière phase qui sera mise en œuvre sur les prochains exercices. L'ensemble des effluents est traité à la station de Coat Dregat avec la pose d'un réseau de transfert raccordant cette commune à la station d'épuration.

Au cours de l'année, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a analysé la gestion des services d'assainissement sur son territoire, car elle a dû mettre en place deux budgets distincts :

- 1 pour les communes gérées par un contrat de délégation de service public
- 1 pour les communes gérées en régie

Sur le territoire de la communauté de communes du PAYS GLAZIK, une étude avait été faite par cette structure lors de sa prise en compétence au 1^{er} janvier 2016 qui mettait en évidence une nécessité d'augmenter les tarifs pour pouvoir réaliser les travaux d'investissements nécessaires au maintien du patrimoine.

A l'examen des tarifs des deux anciennes collectivités, l'écart de tarif pour la facture de référence de 120 m³ était assez faible. Par contre, pour équilibrer le budget de la régie, il était nécessaire d'augmenter de manière très significative les tarifs pour l'ensemble des usagers. Devant cette problématique, QUIMPER Bretagne OCCIDENTALE a décidé de changer le mode de gestion et dans ce cas-là, l'ensemble des charges sera supporté par un seul budget unique. Ceci permet de ne pas augmenter le tarif de manière importante.

Lors du vote des tarifs d'assainissement, fin de l'année, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a par contre entamé un lissage de la grille tarifaire sur les anciennes communes de la communauté de communes du PAYS GLAZIK, du fait d'une part fixe plus élevée sur ce territoire et également, d'un tarif relativement bas sur les tranches tarifaires des gros consommateurs.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE lancera donc une délégation de service public sur les communes de BRIEC, EDERN, LANGOLEN, LANDREVARZEC, LANDUDAL et QUÉMÉNÉVEN, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera le 2 février 2023, date d'échéance de l'ensemble des autres contrats de délégation de services publics de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, à travers les deux contrats d'affermage signés avec la société SAUR, s'est engagé dans différentes actions dont les principales sont la lutte contre les rejets directs et la résorption des eaux parasites.

➤ **Lutte contre les rejets directs**

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE poursuit l'opération de contrôle de l'ensemble des branchements au réseau collectif d'eaux usées.

Au vu des difficultés de prise des rendez-vous avec certains usagers, QUIMPER COMMUNAUTÉ avait délibéré en juin 2016 pour rendre obligatoire le contrôle comme il l'est pour l'assainissement non collectif. La durée de validité des contrôles a été fixée à trois ans. Dans le cas où l'utilisateur ne répondrait pas à la demande de rendez-vous, il se verrait appliquer une majoration de sa redevance d'assainissement.

La société SAUR a donc poursuivi sa campagne de contrôles sur l'ensemble des communes. Des rencontres ont eu lieu avec chaque commune afin que les dernières relances soient cosignées par le maire. Cette démarche a été efficace car dans chaque commune, le nombre d'utilisateurs n'ayant pas répondu précédemment a chuté de manière importante, il se situe aujourd'hui aux alentours de 0,5 % contre 5 à 6 % avant que QUIMPER COMMUNAUTÉ ne rende le contrôle obligatoire.

Au 31/12/2017, ce sont 23 929 contrôles qui ont été réalisés. L'objectif de ces contrôles est double : ils permettent de vérifier que l'ensemble des eaux usées d'un logement est dirigé vers le réseau d'assainissement, et non vers le réseau pluvial, ce qui générerait un rejet direct donc une pollution du milieu récepteur et inversement, que les eaux pluviales des toitures de l'habitation sont dirigées vers le réseau pluvial et non vers le réseau d'eaux usées. Ces eaux parasites auraient pour conséquence de surcharger les postes de relèvement et les unités de traitement.

Ces contrôles ont mis en évidence 2858 raccordements non conformes. A la fin de l'année 2017, 62 % de ces non-conformités ont été résorbées, soit 1773 branchements mis en conformité. Parmi les 1085 non-conformités restantes, 10 % ont été notifiées depuis moins de 6 mois.

➤ **Résorption des eaux parasites**

Dans le cadre des contrats, la société SAUR a eu pour objectif d'identifier 50 % des eaux parasites de pluie ou de nappes reçues dans le réseau d'assainissement fin 2015. De nombreuses mesures et investigations sont menées sur les réseaux en plus des contrôles de branchements évoqués ci-dessus, pour en déterminer l'origine. Les intrusions d'eaux parasites sont liées bien souvent à des dysfonctionnements au niveau des réseaux d'eaux usées qui nécessitent une réparation de l'anomalie constatée par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage ou d'un renouvellement ou d'une réhabilitation du réseau.

En 2017, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, suite à ces investigations, a renouvelé ou réhabilité 3,7 km de réseau.

Les principaux chantiers concernés qui se situent sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE sont les suivants :

▸ **QUIMPER**

- Rues de Rosmadec et de la Tour d'Auvergne.....	408 930	€TTC
- Rue Paul Borrossi.....	215 152	€TTC
- Secteur rue Amiral Ronarc'h	225 923	€TTC
- Route de Locronan	113 202	€TTC
- Secteur Locmaria, place du Stivel, rue Haute	107 574	€TTC
- Secteur rue Henri Dunant.....	111 787	€TTC
- Avenue de Ty Bos, avenue de Keradennec.....	126 918	€TTC
- Secteur Petit Guélen.....	118 837	€TTC
- Secteur rues Tristan Corbière, André Chénier, Charles de Foucault.....	84 241	€TTC

▸ **ERGUÉ-GABÉRIC**

- Rue de Menez Groas	91 036	€TTC
- Vallée du Jet.....	59 873	€TTC

▸ **PLOMELIN**

- Secteur Ti Lipig.....	154 561	€TTC
-------------------------	---------	------

Sur le bourg de BRIEC, des travaux de réhabilitation du réseau ont également été réalisés pour un montant de 115 000 €TTC.

Le délégataire a poursuivi ses actions en matière d'entretien et de suivi des réseaux, avec 17,8 km de curage au total sur les deux contrats en délégation et 5,3 km de réseaux inspectés par vidéo.

D'autre part, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a accompagné deux associations : l'association Douar Nevez et Breizh Solidarité Maasaï, dans des projets d'alimentation en eau potable dans le cadre de la loi Oudin. Le montant des aides sur l'exercice 2017 s'élève à 28 939 euros.

1.2.2 – Assainissement individuel

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a poursuivi les contrôles de bon fonctionnement. Sur le territoire de l'ex communauté de commune, le service communautaire est intervenu sur les communes de PLOMELIN et QUIMPER. Au total, près de 1038 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués.

Sur l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK, un avenant a été signé avec la société SAUR, afin de finaliser les derniers contrôles de bon fonctionnement, du fait des reports de rendez-vous ou des absences des usagers. Un point sera fait avec les mairies pour examiner les derniers cas où la SAUR n'a pas pu intervenir. Au total, sur ce territoire, ce sont 131 contrôles de bon fonctionnement qui ont pu être effectués

Les deux collectivités avaient signé une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le versement d'aides aux usagers ayant des installations non conformes et situées dans des zones à enjeu sanitaire (périmètres de protection) ou générant des pollutions.

Dans le cadre de la fusion et au vu d'un contentieux que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a eu, une nouvelle convention a été signée fin 2017. Ce sont 28 dossiers qui ont été transmis à l'Agence de l'Eau, contre 36 dossiers en 2016. Pour l'ex PAYS GLAZIK, 8 dossiers ont été transmis.

Depuis le début de l'opération, environ 76 usagers pour QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE ont ou auront obtenu des aides. Pour 2018, de nouvelles conditions d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont été établies. Le nombre de dossiers ne pourra être supérieur à 20.

Durant l'année 2017, le SPANC de QUIMPER COMMUNAUTÉ a traité :

- 135 dossiers d'urbanisme sur l'ensemble des communes
- 52 avis avant dépôt de permis de construire ont été demandés
- 105 dossiers de réhabilitation ont été également instruits
- 130 conformités ont été réalisées

Durant l'année 2017, le SPANC de l'ex PAYS GLAZIK a traité :

- 17 avis avant dépôt de permis de construire ont été demandés
- 42 dossiers de réhabilitation ont été instruits
- 31 conformités ont été réalisées

Dans le cadre des ventes de biens immobiliers, 18 contrôles ont été réalisés en 2017, 56 courriers de non-conformité (sans visite) ont été adressés aux vendeurs avec fosse septique pour l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ. L'ex PAYS GLAZIK a délivré 37 avis dans le cadre de cessions.

1.3 – QUALITE DU SERVICE

1.3.1 – Accueil de la clientèle

Tous les clients de l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ peuvent se présenter dans les bureaux du gestionnaire du réseau :

- **SAUR**
Rue de la Boissière
29700 PLUGUFFAN

Les services d'astreinte ont permis de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les abonnés de l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK peuvent se présenter dans les bureaux du service à l'adresse suivante :

- **Unité territoriale du PAYS GLAZIK**
63 rue du général De Gaulle
29510 BRIEC

Le service d'astreinte est assuré par les agents communautaires : il permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'accueil téléphonique des abonnés est réalisé par le service. Les heures d'ouverture sont assurées du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, depuis la fin du premier trimestre 2017.

1.3.2 – Information de la clientèle

Des fiches d'information sont disponibles dans les bureaux de la SAUR en ce qui concerne les contrats de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

1.3.3 – Service à la clientèle

Dans les contrats avec la SAUR, une charte service client existe, avec des engagements sur :

- les délais de mise en place d'un branchement d'assainissement ;
- l'intervention en cas de problèmes d'eaux usées.

La qualité du service s'évalue également via le taux de réclamations qui traduit le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement.

Cet indicateur reprend uniquement les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Ce taux est de 0,46 réclamation pour 1000 abonnés.

1.4 - LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

1.4.1 – Assainissement collectif

Pour l'année 2018, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE réalisera d'importants travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement, en particulier sur la ville de Quimper, sur des axes routiers sensibles. Ce sera le cas du réseau d'eaux usées route de Brest, qui nécessite de barrer le sens entrant sur la ville pendant plusieurs semaines. Ce chantier est nécessaire par rapport à la vétusté du réseau, mais également par rapport à l'ouverture prochaine d'un pôle médical important sur le quartier de Kerlic.

Un autre chantier très important se situera dans le secteur du Moulin Vert, avec la reprise du dernier tronçon de réseau, dont le renouvellement a débuté il y a plusieurs années.

Ces travaux importants permettent de maintenir le réseau de l'agglomération à un bon rendement par rapport à beaucoup d'autres collectivités. On ne constate pas de dégradation du taux d'eaux parasites, alors même que le réseau vieillit. Il est à rappeler que QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE dispose d'un réseau avec un linéaire d'un peu moins de 600 km.

Les principaux chantiers programmés en 2018 sont :

▸ **QUIMPER**

- Route de Brest	741 276	€TTC
- Rue du Moulin Vert	270 602	€TTC
- Rue Pen Ar Stang	305 021	€TTC
- Secteur rue du Capricorne	481 413	€TTC
- Rue Pierre Brossolette	228 000	€TTC
- Secteur avenue des Saules, allée de Kerlan Vras	612 270	€TTC

▸ **ERGUÉ-GABÉRIC**

- Secteur rue des Peupliers	220 890	€TTC
- Quartier du Champ	175 000	€TTC
- Avenue de Lestonan	120 000	€TTC

▸ **PLOMELIN**

- Déplacement PR Meil Kerdour	400 000	€TTC
-------------------------------------	---------	------

‣ PLUGUFFAN		
- Kerangwen	240 000	€TTC
‣ BRIEC		
- Cité des Glycines.....	150 000	€TTC
‣ LANDUDAL		
- Extension du réseau.....	250 000	€TTC
‣ LANDREVARZEC		
- Réhabilitation du réseau.....	94 000	€TTC

En 2018, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a retenu un bureau de maîtrise d'œuvre afin de respecter l'arrêté préfectoral demandant la mise en place d'un traitement complémentaire pour abattre la bactériologie sur les effluents traités. Des subventions seront sollicitées auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional et Conseil Départemental). Cet investissement devra être effectif avant le 31 décembre 2019.

La société SAUR poursuivra ses engagements contractuels au travers de ses différentes actions, notamment le contrôle des branchements des usagers et les recherches d'eaux parasitaires.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, au vu des décisions prises sur la gestion du service de l'assainissement de l'unité territoriale de BRIEC, lancera les consultations pour la délégation de ses services publics sur les communes de BRIEC, EDERN, LANDREVARZEC, LANDUDAL et QUEMENEVEN. Le choix de la société retenue est prévu pour l'automne 2018 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019. Le futur contrat expirera le 2 février 2023.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE élaborera un nouveau règlement du service d'assainissement collectif pour être applicable sur l'ensemble de son territoire.

1.4.2 – Assainissement non-collectif

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, au niveau de son service SPANC, continuera la réalisation des deuxièmes contrôles de bon fonctionnement chez les particuliers sur la commune d'ERGUÉ-GABÉRIC et commencera les communes de PLONÉIS et GUENGAT.

L'ex PAYS GLAZIK prévoit la fin des contrôles de bon fonctionnement en 2018.

La société SAUR relancera les derniers usagers sur l'ex communauté de communes du PAYS GLAZIK. QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, procèdera au renforcement de son service en régie pour qu'au 1^{er} janvier 2019, l'ensemble de ce service soit géré par du personnel communautaire. Dans ce cadre, un nouveau règlement de service sera élaboré pour que sur l'ensemble du territoire, les fréquences de contrôle de fonctionnement soient harmonisées. QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, a acté de poursuivre sur les mêmes fréquences sur l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ, à savoir :

- 8 ans pour une installation conforme
- 4 ans pour une installation non conforme

Le programme de réhabilitation des installations individuelles non conformes, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sera poursuivi, sachant qu'à ce jour, QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE n'a pas d'information sur les futurs taux d'aides de cet organisme. Le nouveau programme d'aides pour les années 2019 à 2024 ne sera connu qu'à l'automne 2018.

II - INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - RESEAU ET COLLECTE

2.1.1 - Description

Le réseau d'assainissement est entièrement de type séparatif avec le détail par commune ci-dessous :

	Station d'épuration	Postes de relèvement	Longueur réseau (en km)
ERGUÉ-GABÉRIC		13	63,034
GUENGAT	1	5	11,292
LOCRONAN	1	1	9,246
PLOGONNEC	2	6	18,326
PLOMELIN		9	42,290
PLONÉIS		5	20,247
PLUGUFFAN		7	28,995
QUIMPER	1	46	315,587
BRIEC		17	42,500
EDERN	1	3	10,400
LANDREVARZEC	1	1	6,000
LANDUDAL		3	4,600
TOTAL	7	116	572,517

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (validation police de l'eau).

2.1.2 - Taux de collecte et de raccordement

Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés sur le réseau public et le nombre d'usagers raccordables (usagers pouvant techniquement se raccorder sur le réseau public), s'établit à 98,9 %.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte représente le pourcentage d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre d'abonnés de la zone d'assainissement collectif. Il est de 97 % sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE.

2.1.3 – Gestion patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous, avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points		Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	Oui	10 points	10
		Non	0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	5 points	5
		Non	0 point	

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)				
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques ⁽¹⁾	Oui ⁽¹⁾⁽²⁾	10 points	10
		Non	0 point	
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui ⁽¹⁾ Condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238		10
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	50% minimum ⁽²⁾ Condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238		
		Au-delà de 50 % de 1 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾		3
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾		2

⁽¹⁾ Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

⁽²⁾ Un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95 % ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

		Nombre de points		Points obtenus
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points supplémentaires)				
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾		0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	0
TOTAL		120		90

⁽¹⁾ Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

⁽²⁾ Un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95 % ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

2.1.3.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité est estimé par le taux moyen (sur 5 ans) de renouvellement des réseaux de collecte.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	7,54	11,4	7,33	4,65	3,74

Au cours des 5 derniers exercices 34,66 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

L_N représente la longueur de réseau renouvelée de l'année N

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1,21 % (1,74 % en 2016).

2.1.3.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. Les informations concernant cet indicateur ne sont pas disponibles pour la régie.

Sur l'exercice 2017, deux demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab.} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0,030 pour 1000 habitants.

2.1.3.3 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, dans les parties privatives des usagers.

Ces données ne sont pas disponibles pour la régie.

Le nombre de points noirs pour l'exercice 2017 a été de 19.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchement}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 3,73 par 100 km de réseau de l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ.

2.1.3.4 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. Arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110.

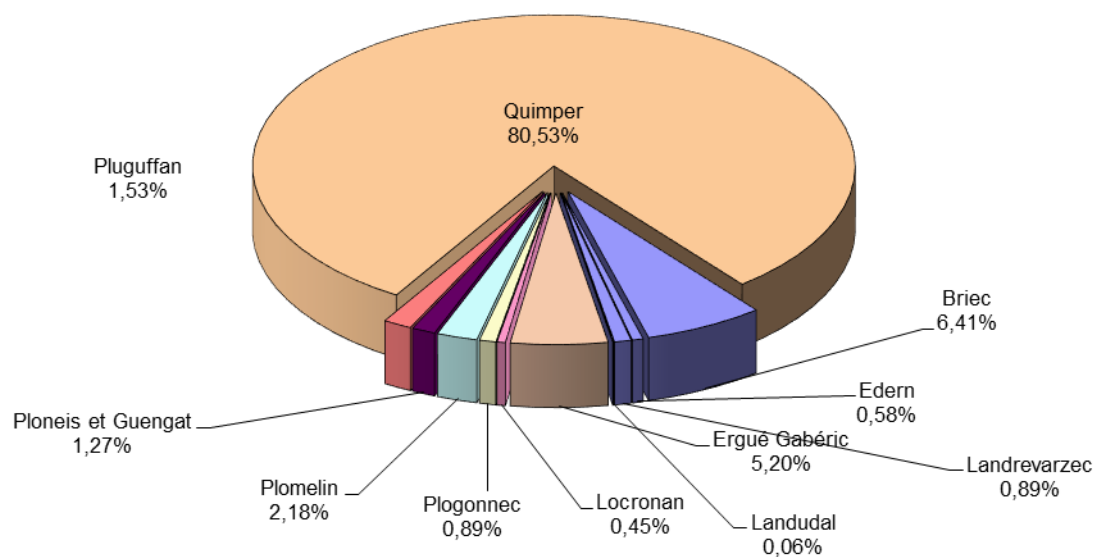
2.1.4 - Volumes

2.1.4.1 Volumes collectés

Les volumes collectés sur l'ensemble des communes périphériques sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous. Depuis la suppression des stations d'épuration du bourg de GUENGAT et de la BAN, les effluents de GUENGAT rejoignent le poste de relèvement principal de PLONÉIS où ils sont comptabilisés. C'est pourquoi les volumes collectés sur les communes de GUENGAT et PLONÉIS sont regroupés.

	2016 (m ³)	2017 (m ³)
ERGUÉ-GABÉRIC	398 928	319 917
LOCRONAN	33 949	27 557
PLOGONNEC	58 863	54 567
PLOMELIN	171 784	134 459
PLONÉIS et GUENGAT	82 725	78 475
PLUGUFFAN	96 305	94 201
QUIMPER	4 901 970	4 956 652
BRIEC	434 139	394 645
EDERN	44 677	35 993
LANDREVARZEC	61 416	55 032
LANDUDAL	1 796	3 492
TOTAL	6 286 552	6 154 990

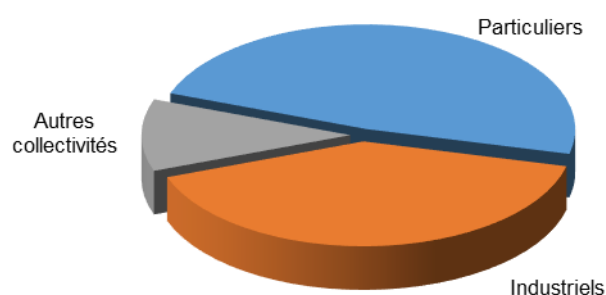
Répartition du volume collecté sur Quimper-Communauté en 2017



Les volumes collectés et traités à la station d'épuration du Corniguel sont présentés dans le tableau et graphique ci-dessous :

Année	2013 m ³	2014 m ³	2015 m ³	2016 m ³	2017 m ³
Particuliers	2 631 864	2 623 754	2 670 443	2 649 633	2 636 355
Industriels	1 694 553	1 642 478	1 904 219	2 139 360	2 220 659
Autres collectivités	833 323	930 772	686 982	728 023	606 627
TOTAL	5 159 740	5 197 004	5 261 644	5 517 016	5 463 641

Répartition des volumes collectés sur Quimper en 2017



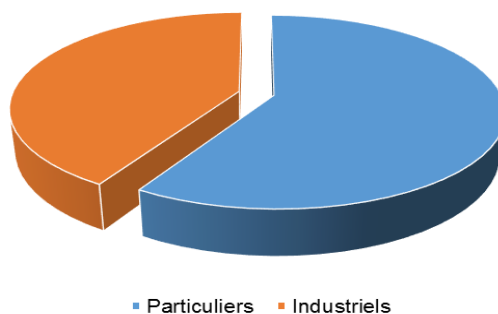
Les volumes collectés pour être traités à la station d'épuration du Corniguel, sont constitués pour 11 % par les volumes provenant des autres collectivités et 41 % par les volumes rejetés par les industriels. Les volumes rejetés par les industriels représentent 2 % de plus qu'en 2016 sur l'ensemble des effluents collectés.

Actuellement, conformément au code de la santé publique, 36 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées, sont en vigueur.

Les volumes collectés et traités sur le PAYS GLAZIK sont les suivants :

Année	2016 m ³	2017 m ³
Particuliers	336 329	286 785
Industriels	205 699	202 377
TOTAL	542 028	489 162

Répartition des volumes collectés sur le pays Glazik en 2017



Le volume industriel collecté sur le PAYS GLAZIK représente 41,4 % du volume traité.

2.1.4.2 Evaluation du pourcentage d'eaux parasites

L'estimation des eaux parasites sur ERGUÉ-GABÉRIC, PLOGONNEC, PLUGUFFAN, PLOMELIN et LOCRONAN, est réalisée en comparant les volumes collectés et les volumes facturés.

	2016	2017
Volumes collectés	842 554 m ³	709 176 m ³
Volumes facturés	651 978 m ³	641 037 m ³
Taux eaux parasites	22,62 %	9,61 %

Pour les effluents transitant sur QUIMPER, le taux d'eaux parasites est le rapport entre les volumes collectés et les volumes traités à la station d'épuration du Corniguel, du fait de l'application des coefficients de dégressivité pour la facturation des industriels. En effet, l'évaluation du pourcentage d'eaux parasites collectées sur le réseau de QUIMPER ne peut pas être calculée de la même façon car les volumes facturés aux industriels ne correspondent pas aux volumes collectés.

	2016	2017
Volumes traités au Corniguel	6 571 746 m ³	6 256 919 m ³
Volumes collectés sur QUIMPER	5 517 016 m ³	5 463 641 m ³
Taux eaux parasites	16,05 %	12,68 %

L'évolution du taux d'eaux parasites entre 2016 et 2017 est liée à la faible pluviométrie de l'année 2017 (727 mm). Ce qui a pour conséquence une très faible montée des nappes phréatiques et donc limite les entrées d'eaux parasites météorique et de nappes.

2.2 - STATION D'EPURATION

2.2.1 - Description

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE possédait au 1^{er} janvier 2017, 7 stations d'épuration qui traitent l'ensemble des effluents des diverses communes. Sur le tableau ci-dessous sont reprises les principales caractéristiques de chacune d'elles :

	Type	Capacité en eq/hab.	Constructeur	Date de mise en service
GUENGAT Bellevue	Filtres plantés roseaux	205	VOISIN	2008
PLOGONNEC Saint Albin	Filtres plantés roseaux	280	SADE	2012
PLOGONNEC	Boues activées	2 500	SADE	2008
QUIMPER	Boues activées	250 000	DEGREMONT	2003
LOCRONAN	Boues activées	2 500		1978
BRIEC	Boues activées	45 000	DEGREMONT	2001
LANDREVARZEC	Boues activées	2 100	MG GALLARD	1978

Les équipements d'épuration et leurs performances sont conformes aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (validation police de l'eau). Il en est de même pour les performances des équipements d'épuration, au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral pris en application par la police de l'eau.

2.2.2 - Volumes et charges traités dans les stations d'épuration

	Débit reçu en m ³ /an	Charge reçue en DBO ₅ en tonnes	Charge reçue en MES en tonnes	Rendement épuratoire en DBO ₅	Rendement épuratoire en MES
GUENGAT - Bellevue	3 760	1,7	1,5	98,5 %	96,2 %
LOCRONAN	27 557	6,3	5,9	98,0 %	97,6 %
PLOGONNEC Saint Albin	4 818	2 303	2 358	99,4 %	99,2 %
PLOGONNEC Bourg	49 749	16,7	16,3	99,1 %	98,1 %
QUIMPER	6 256 919	4 038,8	3 302,7	99,5 %	98,9 %
PAYS GLAZIK	489 200	278,9	211,7	99,2 %	99,1 %

Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des unités de traitement. En annexe sont fournis les rapports annuels réalisés par le SEA sur les stations de GUENGAT, LOCRONAN, PLOGONNEC et BRIEC. Pour la station d'épuration du Corniguel à QUIMPER, est joint l'ensemble des résultats d'auto surveillance réalisés en application de l'arrêté préfectoral.

2.2.3 - Sous-produits

L'usine d'incinération du SIDÉPAQ a traité 1966 tonnes de boues issues de la station d'épuration du Corniguel. En complément, une partie des boues produites est valorisée en épandage agricole. En 2017, près de 308 tonnes de matières sèches ont suivi cette voie. L'arrêt du digesteur a généré des quantités de boues à évacuer plus conséquentes. Par conséquent, 281 tonnes de boues ont été traitées par une filière complémentaire de compostage.

Les boues produites au niveau des stations de BRIEC, LOCRONAN et PLOGONNEC sont valorisées en épandage agricole (274 tonnes).

Les sables sont valorisés et les produits de dégrillage sont incinérés à l'U.I.O.M. du SIDÉPAQ.

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est de 2985 tonnes de matières sèches.

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de 100 %.

2.3 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le décret définit un indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses dans les zones d'assainissement non-collectif. Sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, cet indice est estimé à 94 en tenant compte de pondération sur certains éléments de la notation.

L'indicateur sur le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs est de 14,6 %.

2.4 - USAGERS DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

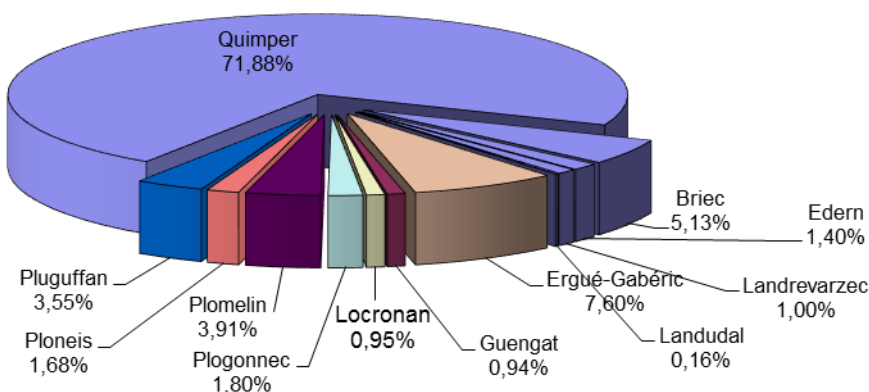
2.4.1 - Nombre d'abonnés

	2016	2017
ERGUÉ-GABÉRIC	2 789	2 869
GUENGAT	343	355
LOCRONAN	349	358
PLOGONNEC	672	678
PLOMELIN	1 477	1 474
PLONÉIS	628	633
PLUGUFFAN	1 290	1 341
QUIMPER	26 459	27 130
BRIEC	1 966	1 938
EDERN	521	527
LANDREVARZEC	353	379
LANDUDAL	26	62
TOTAL	36 873	37 744

Le nombre d'abonnés sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE a augmenté de 2,36 % par rapport à 2016.

L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées est de 82 322 habitants. Cela représente le nombre de personnes domiciliées dans une zone où il existe à proximité une antenne de réseau public d'assainissement.

Répartition des abonnés sur Quimper-Communauté en 2017

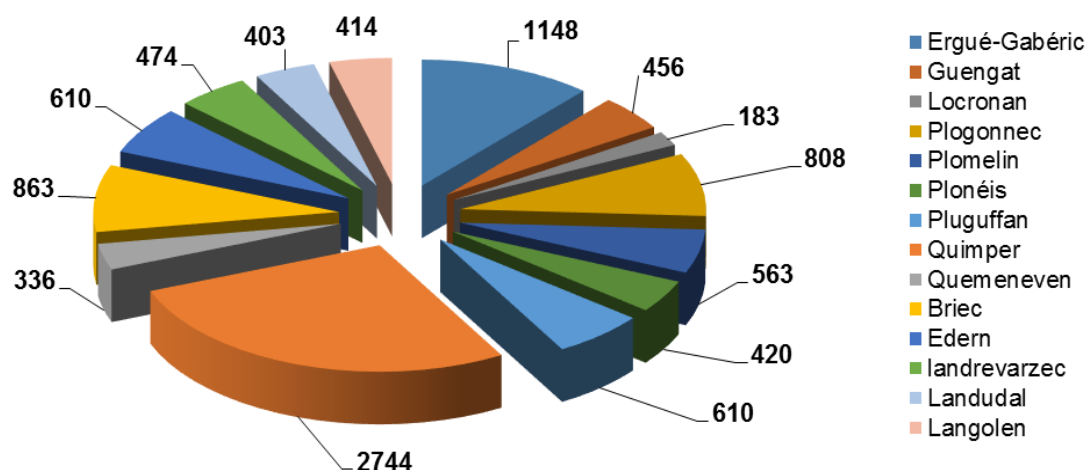


2.5 - USAGERS DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.5.1 - Nombre d'installations

	2016	2017
ERGUÉ-GABÉRIC	1 141	1 148
GUENGAT	454	456
LOCRONAN	182	183
PLOGONNEC	804	808
PLOMELIN	557	563
PLONÉIS	419	420
PLUGUFFAN	607	610
QUEMENEVEN		336
QUIMPER	2 771	2 744
BRIEC	852	863
EDERN	582	610
LANDREVARZEC	446	474
LANDUDAL	386	403
LANGOLEN	393	414
TOTAL	9 594	10 032

Répartition du nombre d'installations sur QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE en 2017



Le nombre d'habitants desservis par une installation individuelle d'assainissement non collectif est estimé à 21 281.

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La tarification en vigueur est conforme à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

La variation du prix fermier évolue avec un coefficient de variation K calculé à partir d'une formule intégrant divers paramètres (salaire, électricité, produits et services divers).

La part de Quimper Bretagne Occidentale, la surtaxe, est votée annuellement par le conseil communautaire. Cette surtaxe sert à réaliser les travaux de renouvellement et d'extension du patrimoine dont Quimper Bretagne Occidentale a la charge et à assurer certaines charges d'exploitation, en particulier, le traitement des boues au niveau du Sidepaq.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a instauré une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte sur la part assainissement de la facture. Cette part de redevance était précédemment englobée dans la redevance contre-pollution payée par les usagers sur la part eau potable selon des critères définis par cet organisme. Son montant est de 0,18 €HT/m³ assaini.

Les valeurs des différentes parts étaient les suivantes au 1er janvier 2017 :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Tarif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Commune		Partie fermière				Partie communautaire		Prix global
		Prix de base		Prix actualisé				
Quimper	Abt. annuel	8,00 €	Soit 0,0667 € /m ³	8,40 €	Soit 0,0700 € /m ³	0,7157 €	1,219 €	
	Consommation	0,4131 €€		0,4333 €				
Ergué-Gabéric Guengat Locronan Plogonnec Plomelin Plonéis Pluguffan	Abt. annuel	8,00 €	Soit 0,0667m ³	8,40 €	Soit 0,0700m ³	0,8182 €	1,219 €	
	Consommation	0,3154 €		0,3308 €				
Briec Edern Landrevarzec Landudal	Abt annuel					22,00 €	Soit 0,1833 /m ³	1,313
	Consommation de 0 à 6000 m ³					1,1300 €		
	Consommation de plus de 6001 m ³					0,9900 €		

Sur les tarifs ci-dessus est appliquée une T.V.A. au taux de 10 % reversée au Trésor Public.

3.2 – ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC)

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
BRIEC		
Abonnement annuel	11 €HT	11,28 €HT
Contrôle de bon fonctionnement	77 €HT	78,96 €HT
QUEMENEVEN		
Contrôle de bon fonctionnement	110 €HT	112,75 €HT
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE		
Contrôle de bon fonctionnement 4 ans	23,64 €HT / an	24,23 €HT / an
Contrôle de bon fonctionnement 8 ans	11,82 €HT / an	12,12 €HT / an
Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de 4 installations (cas des campings, de gîtes, etc.) 4 ans	18,91 €HT / an	19,38 €HT / an
Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de 4 installations (cas des campings, de gîtes, etc.) 8 ans	9,45 €HT / an	9,69 €HT / an
Contrôle de conception	105,61 €HT	108,25 €HT
Contrôle de réalisation	105,61 €HT	108,25 €HT
Avis écrit du SPANC sans déplacement dans le cadre d'une vente	22,06 €HT	22,61 €HT
Facturation dans le cas d'un déplacement d'un contrôleur pour un rendez-vous infructueux	39,59 €HT	40,58 €HT
Contrôle d'une installation individuelle pour :		
‣ Vente de maison	94,56 €HT	96,92 €HT
‣ Contrôle de bon fonctionnement en dehors des périodes de contrôles		
Visite supplémentaire dans le cas de :		
‣ Vente de maison	47,28 €HT	48,46 €HT
‣ Contrôle de réalisation		
‣ Contrôle de bon fonctionnement		

3.3 - FACTURE TYPE

Le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m³. Les tarifs sont basés sur les contrats en vigueur au 1er janvier 2017. Les tarifs votés par Quimper Bretagne Occidentale pour 2018 sont :

- Ex QUIMPER COMMUNAUTÉ..... 1,56 €TTC
Il est en augmentation de 1,3 % par rapport à 2017 (1,54 €TTC)
- Ex PAYS GLAZIK..... 1,62 €TTC
Il est en diminution de 1,3 % par rapport à 2017 (1,64 €TTC)

Tarif applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

QUIMPER

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	M ³	Prix unitaire 2017	Prix unitaire 2018	Montant 2017	Montant 2018	Évolution 2017 / 2018
Part du Fermier						
Abonnement annuel		8,40	8,48	8,40	8,48	1,00 %
Consommation	120	0,4333	0,4396	52,00	52,75	1,50 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>0,5033</i>	<i>0,5103</i>	<i>60,40</i>	<i>61,23</i>	<i>1,40%</i>
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel						
Consommation	120	0,7157	0,7267	85,88	87,20	1,50 %
<i>Sous total H.T.</i>			<i>0,7267</i>	<i>85,88</i>	<i>87,20</i>	<i>1,50 %</i>
PU HT/M³ (hors AELB)		1,219	1,237			1,50 %
Part de l'Agence de l'eau						
Consommation	120	0,18	0,18	21,60	21,60	0,00 %
		<i>0,19</i>	<i>0,18</i>	<i>21,60</i>	<i>21,60</i>	<i>0,00 %</i>
Total H.T.		1,3999	1,417	167,88	170,03	1,30 %
T.V.A.				16,79	17,00	1,30 %
Total T.T.C.				184,67	187,03	1,30 %
Soit le m³ TTC				1,54	1,56	1,30 %

ERGUÉ-GABÉRIC – GUENGAT – LOCRONAN – PLOGONNEC – PLOMELIN – PLONÉIS et PLUGUFFAN

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	M ³	Prix unitaire 2017	Prix unitaire 2018	Montant 2017	Montant 2018	Évolution 2017 / 2018
Part du Fermier						
Abonnement annuel		8,40	8,48	8,40	8,48	1,00 %
Consommation	120	0,3308	0,3406	39,70	40,87	3,00 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>0,4008</i>	<i>0,4113</i>	<i>48,10</i>	<i>49,35</i>	<i>2,60 %</i>
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel						
Consommation	120	0,8182	0,8257	98,18	99,08	0,90 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>0,8182</i>	<i>0,8257</i>	<i>98,18</i>	<i>99,08</i>	<i>0,90 %</i>
PU HT/M³ (hors AELB)		1,219	1,237			1,50 %
Part de l'Agence de l'eau						
Consommation	120	0,18	0,18	21,60	21,60	0,00 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>0,18</i>	<i>0,18</i>	<i>21,60</i>	<i>21,60</i>	<i>0,00 %</i>
Total H.T.		1,399	1,471	167,88	170,04	1,30 %
T.V.A.				16,79	17,00	1,30 %
Total T.T.C.				184,67	187,04	1,30 %
Soit le m³ TTC				1,54	1,56	1,30 %

BRIEC – EDERN – LANDREVARZEC - LANDUDAL

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	M ³	Prix unitaire 2017	Prix unitaire 2018	Montant 2017	Montant 2018	Évolution 2017 / 2018
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		22,00	18,62	22,00	18,62	
Consommation	120	1,1300	1,1390	135,60	136,68	0,80 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>1,3133</i>	<i>1,2942</i>	<i>157,60</i>	<i>155,30</i>	<i>- 1,50 %</i>
PU HT/M³ (hors AELB)		1,313	1,294			- 1,50 %
Part de l'Agence de l'eau						
Consommation	120	0,18	0,18	21,60	21,60	0,00 %
<i>Sous total H.T.</i>		<i>0,18</i>	<i>0,18</i>	<i>21,60</i>	<i>21,60</i>	<i>0,00</i>
Total H.T.		1,493	1,474	179,20	176,90	- 1,30 %
T.V.A.				17,92	17,69	- 1,30 %
Total T.T.C.				197,12	194,59	- 1,30 %
Soit le m³ TTC				1,64	1,62	- 1,30 %

Quimper Bretagne Occidentale applique sur les parts fermière et communale, selon la réglementation sur les volumes d'eaux usées des gros consommateurs, un coefficient de dégressivité :

- Jusqu'à 6 000 m ³ /an	coefficient :	1
- de 6 001 à 12 000 m ³ /an	coefficient :	0,8
- de 12 001 à 24 000 m ³ /an	coefficient :	0,6
- > 24 001 m ³ /an	coefficient :	0,5

De plus, les coefficients de rejet et de pollution sont appliqués aux industriels selon leurs rejets, conformément à la réglementation.

3.4 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

3.4.1 - Autres recettes d'exploitation

➤ **Transport et traitement d'eaux usées en provenance de communes voisines :**

La station de QUIMPER traite les effluents de plusieurs collectivités de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE et également de SAINT-EVARZEC. QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE, applique une surtaxe à SAINT-EVARZEC, dont le tarif au 1^{er} janvier 2017 est de 0,8204 €HT/m³.

3.4.2 - Dette de la Collectivité

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la collectivité :

➤ Ex QUIMPER COMMUNAUTE

- En cours total de la dette au 01/01/2017	56 671,95 €
- Montant du capital remboursé en 2017	16 820,81 €
- En cours total de la dette au 31/12/2017	39 851,14 €

➤ Ex communauté de communes du PAYS GLAZIK

- En cours total de la dette au 01/01/2017	1 422 187,65 €
- Montant du capital remboursé en 2017	111 774,41 €
- En cours total de la dette au 31/12/2017	1 310 413,24 €

L'indicateur durée d'extinction de la dette de la collectivité évalue la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'encours de la dette étant très réduit pour l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ, cette durée est de 4 jours.

L'encours de la dette étant très élevé pour le PAYS GLAZIK, la durée d'extinction de la dette sur le budget régie est de 9 ans et 2 mois.

3.4.3 – Montant des abandons de créance

Les exploitants participent au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre de conventions signées entre les exploitants et le Département.

Dans ce cadre, des abandons de créance ont été accordés ou des versements au fonds de solidarité effectués pour un montant de 8 989,52 € pour l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ. Ces éléments ne sont pas disponibles pour la régie.

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité représente 0,17 centimes d'euros par mètre cube.

3.4.4 – Taux d'impayés

L'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues permet d'observer la pérennité économique du service. C'est l'objet de l'indicateur taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, il est de 0,631 % pour l'ex QUIMPER COMMUNAUTÉ. Les données ne sont pas disponibles pour la régie.

3.5 - INVESTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES

3.5.1 - Travaux réalisés en 2017 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

QUIMPER	3 744 549,65 €TTC
TRAVAUX DIVERS	1 831 124,11 €TTC
ITV EU – Secteur Saules, Libération, Kersaliou	4 674,11 €TTC
ITV EU – Secteur Manoir des Salles	1 196,94 €TTC
ITV EU – Centre-Ville	739,99 €TTC
ITV EU – Rue Paul Borrossi	470,36 €TTC
ITV EU – Avenues de Ty Bos, Keradenec	376,98 €TTC
Extension réseau EU – Venelle de la Poterie	8 289,72 €TTC
Réfection tranchées – Rue du Palais	60 111,47 €TTC
Réfection tranchées – Route de Locronan	39 895,00 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Rues de Rosmadec, Tour d'Auvergne	408 931,10 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Secteur Amiral Ronarc'h	225 923,43 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Rue Paul Borrossi	215 152,32 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Route de Locronan, rue du Moulin Vert	113 202,60 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Secteur Faïencerie, Locmaria, Styvel, rue Haute	107 574,06 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Secteur de Ty Pont	64 402,08 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Secteur Henri Dunant	111 787,87 €TTC
Renouvellement réseaux EU - Secteur Lamartine, Armand Robin	14 439,48 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Place au Beurre	4 382,28 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Palais, Quai de l'Odet	900,00 €TTC
Renouvellement réseaux EU - Avenue de Ty Boss, Kéradennec	126 918,42 €TTC
Renouvellement réseaux EU – Rues Tristan Corbière, André Chénier, Carles de Foucault	84 241,05 €TTC
Réhabilitation par l'intérieur réseau EU – Secteur du Petit Guélen	118 837,79 €TTC
Réhabilitation par l'intérieur réseau EU - Rue du Salle, Lycée, Place au beurre	40 922,32 €TTC
Réhabilitation par l'intérieur réseau EU – Chemin de Kergall	18 540,22 €TTC
Réhabilitation par l'intérieur réseau EU – Secteur du Quinquis	7 450,56 €TTC
Réhabilitation par l'intérieur branchement EU – Boulevard de Creach Gwenn	4 917,12 €TTC
Branchements – Mise en conformité rue Aristide Briand	5 910,88 €TTC
Branchements – Rénovation rue Sainte Catherine	5 969,86 €TTC
Tabourets – Fourniture et pose rues Concarneau, Roger Salengro et Stang Bihan	11 808,52 €TTC
Travaux réseaux EU – Allée de Becherel, boulevard de Creach Gwenn	11 777,23 €TTC
Pose canalisation EU - Pont de la Poste	1 781,33 €TTC
Bassin du Cap – Fourniture et pose d'une vanne murale	9 599,02 €TTC

QUIMPER	
STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL	796 240,45 €TTC
Reconstruction du dôme du digesteur	336 654,67 €TTC
Réparation du dôme du digesteur	306 967,96 €TTC
Création voie d'accès	69 726,55 €TTC
Réparation désodorisation	19 422,02 €TTC
Modification et repose de 2 tuyauteries	11 160,00 €TTC
Trappes Inox pour digesteur	6 744,00 €TTC
Installation d'une vanne guillotine	6 156,00 €TTC
Ravalement extérieur	5 640,00 €TTC
Fourniture et pose d'un rideau métallique électrique	4 704,00 €TTC
Porte laboratoire de 2 vantaux	3 752,40 €TTC
Dépose et pose d'un Aquadrain	17 057,42 €TTC
Maîtrise d'œuvre de dispositif de mesure de débits sur réseau EU	8 255,43 €TTC
BIOGAZ	1 117 185,09 €TTC
Mission SPS	1 875,30 €TTC
Travaux	1 077 178,54 €TTC
Raccordement de la STEP au réseau Gaz	31 011,00 €TTC
Pose fibre optique	7 120,25 €TTC
Mission SPS	1 875,30 €TTC
ERGUE-GABERIC	
	150 909,81 €TTC
Approfondissement du réseau EU – Rue de Menez Groas	91 036,32 €TTC
Renouvellement réseau EU – Vallée du Jet	59 873,49 €TTC
GUENGAT	
	31 227,78 €TTC
Extension réseau EU – Allée Maryse Bastié	31 227,78 €TTC
LOCRONAN	
	942,58 €TTC
ITV EU – Place de la Mairie	942,58 €TTC
PLOGONNEC	
Néant	
PLOMELIN	
	166 410,71 €TTC
Renouvellement réseau EU – Secteur de Ti Lipig	154 561,20 €TTC
Remplacement de tampons – Route des Châteaux	1 841,51 €TTC
Mise en place débitmètre électromagnétique – Poste de relèvement Kergulven	10 008,00 €TTC
PLONEIS	
Néant	

PLUGUFFAN	945,25 €TTC
ITV EU – Rue Jean Moulin	945,25 €TTC
PLUSIEURS COMMUNES	8 255,42 €TTC
Maîtrise d'œuvre – Mise en place de dispositif de mesure de débits sur réseau EU	8 255,42 €TTC
BRIEC	162 822,16 €TTC
Programme 2016	114 894,30 €TTC
Construction d'un réseau EU rue de Lannechuen	19 949,75 €TTC
Branchement ERDF Kerlez Vras RD 61	14 442,89 €TTC
Branchement EU rue Louis Pasteur	2 150,00 €TTC
Dévoisement d'une canalisation Zone des Pays Bas	8 490,00 €TTC
Travaux de sécurité garde-corps STEP	2 895,22 €TTC
EDERN	
Néant	
LANDUDAL	83 986,48 €TTC
Création réseau EU	83 986,48 €TTC
LANDREVARZEC	8 341,89 €TTC
Transfert des EU de Landrévarzec vers Briec	8 341,89 €TTC
TRAVAUX COMMUNS	91 848,44 €TTC
Autosurveillance et sécurisation des postes de relèvement et de la STEP	79 254,20 €TTC
Numérisation des réseaux EU	12 594,24 €TTC
TOTAL GENERAL QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	4 450 240,17 €TTC

3.5.2 - Travaux réalisés en 2017 par le délégataire

SAUR

QUIMPER	1 091 495 €TTC
POSTES DE RELÈVEMENT	40 985 €TTC
<u>PR Le Jet</u>	
Pluviomètre	700 €TTC
<u>PR 99 rue Nobel</u>	
Groupe N2 KSB 5,9 KW	3 200 €TTC
<u>PR Métairie Neuve</u>	
GR. immergé N1 30 m³/h 18 m 5,9 KW	2 720 €TTC
<u>PR Bourdonnel (118 rue de Saint Renan)</u>	
Groupe N1 Wenco S50R 1,5KW	1 500 €TTC
<u>PR Kervir (5 rue de Kerhuel)</u>	
Groupe N1 Flygt 1,5 KW	1 500 €TTC
<u>PR de Kerrequel</u>	
Pompe N2 Wenco 2,2 KW	2 500 €TTC
Pompe N1 Wenco 2,2 KW	2 500 €TTC
Equipement hydraulique	2 000 €TTC
Robinet vanne et clapets	1 300 €TTC
Barres Anti chutes	510 €TTC
<u>PR route de Bénodet</u>	
Ballon anti bélier	5 300 €TTC
Disjoncteur	1 555 €TTC
<u>PR Embarcadère</u>	
Pompe Flygt N1 NP 3171 LT 612 15 KW	7 500 €TTC
<u>PR Moustoir</u>	
Pompe N1 KSB Amarec 3,15 KW	2 500 €TTC
Pompe N2 KSB Amarec 3,15 KW	2 600 €TTC
Pieds d'assise	1 200 €TTC
<u>PR Ker Elise</u>	
Télégestion WIT	1 900 €TTC

QUIMPER	1 050 510 €TTC
STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL	
Disjoncteur 02AE05 Local TGBT	4 800 €TTC
Sectionneur 1 hibon local TGBT	7 300 €TTC
Contacteur 1 hibon local TGBT	3 600 €TTC
Démarrreur 1 surpresseur a local TGBT	33 000 €TTC
Armoire condensateur local TGBT	12 900 €TTC
Armoire 02AE04	138 700 €TTC
Interrupteur 800A Armoire 02AE04	8 500 €TTC
Centrifugeuse a ligne démarrage armoire	12 300 €TTC
Centrifugeuse b ligne démarrage armoire	12 300 €TTC
Disjoncteur Armoire 02AE04	10 900 €TTC
Interrupteur Armoire 02AE04	3 600 €TTC
Automate Armoire 02AE04	36 400 €TTC
Armoire laveur sable	11 200 €TTC
Armoire 12AE05	49 000 €TTC
Automate Armoire 12AE05	33 000 €TTC
Interrupteur General 250A Armoire 12AE05	4 800 €TTC
Armoire local eau industrielle	19 400 €TTC
Automate armoire local eau industrielle	8 500 €TTC
Armoire torchère	10 500 €TTC
Tableau départ éclairage + prises cour	5 800 €TTC
Tableau départ éclairage + prises cour	7 700 €TTC
Dégrilleur automatique	2 710 €TTC
Agitateur 1 zone anaérobie Flygt file	6 900 €TTC
Pompe transfert prépose	1 185 €TTC
Pompe A extraction boues primaires fil	3 600 €TTC
Pompe B extraction boues primaires fil	3 600 €TTC
Pompe A extraction boues primaires fil	3 600 €TTC
Pompe B extraction boues primaires fil	3 600 €TTC
Pompe B soutirage boues épaissies pri.	5 400 €TTC
Grille épaissement GDD	12 800 €TTC
Grille épaissement GDD	12 800 €TTC
Motoréducteur entrainement GDD A	4 500 €TTC
Motoréducteur entrainement GDD B	4 500 €TTC
Rampes lavage GDD B	3 200 €TTC
Soupape décharge	4 200 €TTC
Soupape sureté + arrête flamme	5 600 €TTC
Digestion pompe vide cave (sas)	1 500 €TTC
Stator pompe C soutirage stockeur boue	1 400 €TTC

QUIMPER	
STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL	
Centrifugeuse Guinard A (châssis)	29 000 €TTC
Centrifugeuse Guinard B (châssis)	29 000 €TTC
Centrifugeuse Guinard A (vis)	4 700 €TTC
Centrifugeuse Guinard B (vis)	4 700 €TTC
Centrifugeuse Guinard A (bol)	60 000 €TTC
Centrifugeuse Guinard B (bol)	60 000 €TTC
Centrifugeuse entrainement vis A	8 000 €TTC
Centrifugeuse entrainement vis B	8 000 €TTC
Centrifugeuse entrainement bol A	6 000 €TTC
Centrifugeuse entrainement bol B	6 000 €TTC
Centrifugeuse a trappes électrique sor.	7 500 €TTC
Centrifugeuse b trappes électrique sor.	7 500 €TTC
Pont bascule (PC pont bascule)	3 200 €TTC
Pompe soutirage polymère mère	1 200 €TTC
Pompe surpression 2	3 200 €TTC
Pompe surpression 2 (moteur)	1 000 €TTC
Surpresseur à hibon	145 000 €TTC
Surpresseur à moteur	80 000 €TTC
Surpresseur à multiplicateur	35 000 €TTC
Surpresseur à accouplement	3 900 €TTC
Surpresseur à pompe eau refroidissement	4 100 €TTC
Surpresseur à capteur vibration	6 000 €TTC
Surpresseur à filtre+ hydraulique+ asp.	5 400 €TTC
Travaux gazomètre et digesteur	16 815 €TTC

ERGUE-GABERIC	19 450,00 €TTC
PR Poste du Jet Armoire électrique extérieure 7 500,00 €TTC Pompe immergée FLYGT CP 3152 9 KW 4 900,00 €TTC Pompe immergée FLYGT N3 9 KW 4 900,00 €TTC PR Munugic Pompe 1 - 4 KW 2 150,00 €TTC	
GUENGAT	
Néant	
LOCRONAN	1 900,00 €TTC
STATION D'ÉPURATION Télésurveillance 1 900,00 €TTC	
PLOGONNEC	3 760,00 €TTC
PR Bouteffelec Télésurveillance 1 900,00 €TTC STATION D'ÉPURATION Sonde de niveau 600,00 €TTC Projecteurs extérieurs 1 260,00 €TTC	
PLOMELIN	11 800,00 €TTC
PR de Kergulven Pompe 2 - 7,4 KW 3 800,00 €TTC PR de Meilh Kerdour Pompe 2 - 7,5 KW 4 000,00 €TTC Pompe 3 - 7,4 KW 4 000,00	
PLONEIS	7 900,00 €TTC
PR de Gourlizon Armoire électrique 4 500,00 €TTC PR de Kernevez Armoire électrique 3 400,00 €TTC	
PLUGUFFAN	6 140,00 €TTC
PR de Kervenouel Télésurveillance 1 900,00 €TTC Tuyauterie de Refoulement 1 240,00 €TTC PR principal de Pluguffan Ballon anti bélier 3 000,00 €TTC	

TOTAL réalisé par la SAUR (contrat QUIMPER)	1 091 495,00 €TTC
TOTAL réalisé par la SAUR (contrat PÉRIPHÉRIE)	50 950,00 €TTC
TOTAL réalisé pour 2017	1 142 445,00 €TTC

3.5.3 - Travaux programmés en 2018 par QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

QUIMPER	3 897 689,24 €TTC
Route de Brest (bas du rond-point de Trequeffelec)	741 276,00 €TTC
Rue de Pen ar Stang	305 021,40 €TTC
Renouvellement réseau EU – Rue du capricorne	481 413,60 €TTC
Extension réseau EU – Impasse du Stand	21 600,00 €TTC
Moulin vert	270 602,24 €TTC
Centre-ville 2 ^{ème} tranche	100 000,00 €TTC
Renouvellement et extension EU – Kerlan Vras, avenue des Saules	612 276,00 €TTC
Libération (carrefour Brossolette)	228 000,00 €TTC
Avenue Yves Thépot	450 000,00 €TTC
Ravalement STEP du Corniguel	450 000,00 €TTC
Maitrise d'œuvre UV STEP du Corniguel	50 000,00 €TTC
Toutes communes	30 000,00 €TTC
Renouvellement réseau EU – Rue de Kerlerec	37 500,00 €TTC
Renouvellement réseau EU – Avenue des Oiseaux, chemin des Justices	120 000,00 €TTC

ERGUE-GABERIC	575 896,00 €TTC
Renouvellement réseau EU – Rue des Peupliers, Square des Morets	220 896,00 €TTC
Quartier du Champ	175 000,00 €TTC
Avenue du Rouillen	60 000,00 €TTC
Renforcement EU – Avenue de Lestonan	120 000,00 €TTC

LOCRONAN	54 000,00 €TTC
Place de la Mairie	54 000,00 €TTC

PLOMELIN	463 000,00 €TTC
Renouvellement réseau EU – Place de l'Eglise	63 000,00 €TTC
Déplacement poste Meil Kerdour avec bâche de stockage	400 000,00 €TTC

PLONEIS	27 500,00 €TTC
Extension réseau EU – Chemin de Kerveur	27 500,00 €TTC

PLUGUFFAN	240 000,00 €TTC
Secteur de Kerangwenn	240 000,00 €TTC

BRIEC	150 000,00 €TTC
Renouvellement réseau EU – Cité des Glycines	150 000,00 €TTC

LANDUDAL	105 000,00 €TTC
Extension réseau EU - Kerguelen	60 000,00 €TTC
Extension réseau EU - Park Jaouen	45 000,00 €TTC
LANDREVARZEC	154 500,00 €TTC
Renouvellement/déplacement EU-250 m mais linéaire à valider	60 500,00 €TTC
Réhabilitation réseau EU (630 m)	94 000,00 €TTC
COMMUN	150 000,00 €TTC
Investissement installations EU	150 000,00 €TTC
TOTAL QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE programmé pour 2018	6 581 685,24 €TTC

3.5.4 - Travaux programmés en 2018 par le délégataire

QUIMPER		
POSTES DE RELÈVEMENT	44 100	€TTC
PR. du Halage		
Eclairage et chauffage	2 400	€TTC
PR. 1 chemin de Kergall		
Pompage N1 en ligne DIP 40 MS3/H A 12 5,5 KW	8 800	€TTC
Pompage N2 en ligne DIP 40 MS3/H A 12 5,5 KW	8 800	€TTC
PR. Saint Denis 3 route de Coray		
Armoire électrique BT	4 000	€TTC
PR Moustoir		
Armoire électrique BT	4 000	€TTC
PR Coz Maner		
Armoire électrique BT	4 000	€TTC
PR Kerdroniou		
Pompe N1 FLYGT NP3102 180 MT 461 3,1 KW	2 500	€TTC
Pompe N2 FLYGT NP3102 180 MT 461 3,1 KW	2 600	€TTC
PR Cap Sud		
Pompe N1 FLYGT CP 3057 181 HT 2,4 KW	2 500	€TTC
Pompe N2 FLYGT CP 3057 181 HT 2,4 KW	2 600	€TTC
PR Kermahonet		
Télégestion WIT	1 900	€TTC

QUIMPER		849 500 €TTC
STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL		
Disjoncteur 2 basse tension local TGBT	19 400	€TTC
Armoire 01AE01A + SWITCH	90 000	€TTC
Interrupteur général 400A armoire 01AE	6 000	€TTC
Armoire 01AE01B + SWITCH	90 000	€TTC
Interrupteur général 400A armoire 01AE	6 000	€TTC
Armoire 01AE02 + SWITCH	93 800	€TTC
Interrupteur général 400A armoire 01AE	6 000	€TTC
Armoire 02AE02	87 400	€TTC
Interrupteur 250A armoire 02AE02	4 800	€TTC
Armoire centrale polymère centrifugation	8 500	€TTC
Armoire centrale polymère GDD	7 300	€TTC
Tableau départ éclairage + prises courant	7 700	€TTC
Tableau départ éclairage + prises courant	7 700	€TTC
Tableau départ éclairage + prises courant	7 700	€TTC
Pompe relèvement A	16 000	€TTC
Mesure niveau poste	1 000	€TTC

QUIMPER

STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL (suite)

Agitateur 2 zone aérobie FLYGT file A	9 800 €TTC
Agitateur 3 zone aérobie FLYGT FILE B	9 800 €TTC
Mesure niveau ultrasons préfosse	1 700 €TTC
Mesure niveau ultrasons préfosse	1 700 €TTC
Rampe dispersion écumes	5 500 €TTC
Agitateur A flocculateur	900 €TTC
Agitateur B flocculateur	900 €TTC
Motoréducteur flocculateur GDD	2 900 €TTC
Motoréducteur flocculateur GDD B	2 900 €TTC
Pompe 1 soutirage boues HOMO	7 800 €TTC
Pompe 2 soutirage boues HOMO	7 800 €TTC
Pompe B de recirculation boues digérée	14 000 €TTC
Pompe transfert eau purge	7 400 €TTC
Mesure niveau ultrasons	4 200 €TTC
Pompe A transfert boues digérées	4 800 €TTC
Pompe B transfert boues digérées	4 800 €TTC
Mesure niveau ultrasons stockeur boue	4 200 €TTC
Compresseur biogaz vers chaudière	10 000 €TTC
Mesure température de l'eau	400 €TTC
Pompe A soutirage stockeur boues digérées	13 000 €TTC
Pompe B soutirage stockeur boues digérées	13 000 €TTC
Pompe C soutirage stockeur boues digérées	13 000 €TTC
Pompe A soutirage boues épaissies PRI	5 400 €TTC
Grappin (motoréducteur rotation pivot)	12 000 €TTC
Centrale air frais local prétraitement	18 000 €TTC
Centrale air frais local déshydratation	18 000 €TTC
Ventilateur hélicoïdale galerie cote S	6 100 €TTC
Ventilateur centrifuge reprise air 1 A	18 000 €TTC
Ventilateur centrifuge reprise air 2 A	1 800 €TTC
Ventilateur centrifuge reprise air 1	7 400 €TTC
Ventilateur centrifuge reprise air 2	7 400 €TTC
Vis refus dégrillage (vis sans fin)	4 600 €TTC
Vis refus dégrillage (coquille usure P)	2 200 €TTC
Vis refus dégrillage (motoréducteur)	4 900 €TTC
Pompe extraction sable file B	5 500 €TTC
Trommel (châssis structure)	12 700 €TTC
Trommel (motoréducteur)	8 600 €TTC
Pompe soutirage graisse file A (dégraisseur)	4 400 €TTC
Poste préparation polymère (agitateur)	700 €TTC

QUIMPER	
STATION D'ÉPURATION DU CORNIGUEL (suite)	
Poste préparation polymère (agitateur)	700 €TTC
Poste préparation polymère (alimentation)	1 100 €TTC
Pompe doseuse polymère A GDD	2 200 €TTC
Pompe doseuse polymère B GDD	2 200 €TTC
Pompe doseuse polymère C secours	2 200 €TTC
Pompe doseuse polymère vers pompe gaveuse	2 200 €TTC
Sortie pompe gaveuse (distribution POL)	5 600 €TTC
Poste préparation polymère agitateur 1	1 200 €TTC
Poste préparation polymère agitateur 2	1 200 €TTC
Poste préparation polymère alimentation	4 400 €TTC
Pompe doseuse polymère A centrifugeuse A	2 200 €TTC
Pompe doseuse polymère B centrifugeuse B	2 200 €TTC
Pompe doseuse polymère secours	2 200 €TTC
Surpresseur trémie tampon	5 500 €TTC
Vis injecteur chaud	3 700 €TTC
Vis injecteur chaud (motoréducteur+ AC)	3 000 €TTC
Mesure niveau trémie tampon local DESH	1 100 €TTC
Vanne automatisée maillage surpresseur	6 200 €TTC
Compresseur 1 air comprimé moteur	7 500 €TTC
Compresseur pompe gaveuse	9 800 €TTC
Compresseur pompe gaveuse moteur	2 400 €TTC
Compresseur pompe gaveuse hydraulique	6 100 €TTC
Variateur fréquence pompe recirculation 1 FI	4 000 €TTC
Variateur fréquence pompe recirculation 2 FI	4 000 €TTC
Variateur fréquence pompe recirculation 1 FI	4 000 €TTC
Variateur fréquence pompe recirculation 2 FI	4 000 €TTC
Variateur fréquence SEDIPAC PPE extracteur	1 600 €TTC
Variateur fréquence SEDIPAC PPE extracteur	1 600 €TTC
Variateur fréquence SEDIPAC PPE extracteur	1 600 €TTC
Variateur fréquence pompe boues excès 2	1 800 €TTC
Variateur fréquence PPE extracteur boues E	1 800 €TTC
Central alarme incendie local superviseur	2 400 €TTC
Détection de fumée local prétraitement	3 200 €TTC
Détection fumée déshydratation RDC etc.	1 800 €TTC
Détection de fumée local administratif	550 €TTC
Détection de fumée local laboratoire E	550 €TTC
Préleveur portatif 2	4 200 €TTC

ERGUE-GABERIC	19 800,00 €TTC
<p>PR Impasse de l'Odet 2 pompes FLYGT DP 3057 MT 232 1,7 KW</p> <p>Queennec Armoire électrique extérieure Pompe 1 KSB 7,5 KW Pompe 2 KSB 7,5 KW Vannes et clapets Hydraulique inox Capots 4 contacteurs à flotteur</p>	<p>3 500,00 €TTC</p> <p>5 500,00 €TTC</p> <p>2 200,00 €TTC</p> <p>2 200,00 €TTC</p> <p>1 000,00 €TTC</p> <p>3 000,00 €TTC</p> <p>1 900,00 €TTC</p> <p>500,00 €TTC</p>
GUENGAT	1 900,00 €TTC
<p>PR Bellevue Télesurveillance</p>	<p>1 900,00 €TTC</p>
LOCRONAN	
Néant	
PLOGONNEC	19 400,00 €TTC
<p>PR Croas Hospital Télesurveillance</p> <p>PR Ti Plat Télesurveillance</p> <p>STEP de Plogonnec Débitmètre électromagnétique Débitmètre électromagnétique Télesurveillance Automate Logiciel Ordinateur Imprimante couleur</p>	<p>1 900,00 €TTC</p> <p>1 900,00 €TTC</p> <p>1 900,00 €TTC</p> <p>1 900,00 €TTC</p> <p>1 900,00 €TTC</p> <p>8 000,00 €TTC</p> <p>300,00 €TTC</p> <p>600,00 €TTC</p> <p>300,00 €TTC</p>
PLOMELIN	
Néant	
PLONEIS	
Néant	

PLUGUFFAN	3 800,00 €TTC
PR Jardin des Dolmens	
Télésurveillance	1 900,00 €TTC
PR Ty Pin	
Télésurveillance	1 900,00 €TTC
TOTAL programmé par la SAUR (contrat QUIMPER)	893 600,00 €TTC
TOTAL programmé par la SAUR (contrat PÉRIPHÉRIE)	44 900,00 €TTC
TOTAL programmés pour 2018	938 500,00 €TTC